

COORDINATION ET DECENTRALISATION

Si la complexité et la diversité des problèmes pris en charge par les secteurs éducatif, sanitaire, social et médico-social nécessitent l'intervention de nombreux ministères, l'A.N.C.E. souhaite qu'une instance de coordination, sous l'égide du Premier Ministre, joue pleinement son rôle et définisse, en liaison avec les différents intervenants et les usagers, une ligne d'action et une harmonisation des interventions.

L'A.N.C.E. souhaite la création, dans chaque ministère, d'un service dirigé par un haut fonctionnaire, qui sera chargé de coordonner les actions en faveur des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté et d'établir les liaisons nécessaires avec les autres ministères et les grands services intéressés.

Dans le cadre d'une politique caractérisée par la décentralisation et l'affirmation du rôle et des responsabilités des collectivités - politique à laquelle d'ailleurs l'A.N.C.E. adhère pleinement - nous souhaitons que le principe de la coordination s'applique là aussi à tous les niveaux par la création de commissions régionales et départementales tripartites composées d'élus, de fonctionnaires concernés et de représentants d'associations. Un rapport annuel sur la satisfaction qualitative et quantitative des besoins, adressé à tous les organismes publics et privés intéressés, devra être publié.

L'A.N.C.E. insiste pour une harmonisation des décisions des instances déjà existantes au niveau national, régional et départemental.

De plus, dans la perspective d'une nouvelle politique sociale, l'A.N.C.E. propose la création, au niveau du Premier Ministre, d'une mission d'études sur l'ensemble des problèmes relatifs aux enfants, aux adolescents et aux adultes en difficulté.